

---

## [AMI Bois : une nouvelle démarche sur le territoire](#)

Modifié le 12/04/22

Favoriser une mobilisation accrue de la ressource en bois, dans le strict respect de la gestion durable de la forêt et d'une bonne articulation des usages (bois d'oeuvre, bois industrie, bois énergie), tel était l'objectif de l'appel à manifestations d'intérêts « DYNAMIC Bois » lancé en mars 2015 par l'ADEME dans le cadre du comité stratégique de filière bois.

Parmi la centaine de projets déposés, celui situé sur le territoire de la Métropole fait partie des lauréats. Nommé AMI Bois (pour Amélioration de la Mobilisation des Bois sur le territoire de la Métropole), ce projet rassemble une dizaine de partenaires autour d'une volonté commune : faciliter et optimiser l'interface entre la forêt et les consommateurs de bois (notamment les chaufferies biomasse) du territoire via un diagnostic de territoire de la filière mais surtout une animation auprès des propriétaires forestiers (publics (communes) et privés).

Il s'agit essentiellement ici de mobiliser une nouvelle ressource (peuplements pauvres, cloisonnement, bois de petites propriétés privées non exploitées aujourd'hui...) de type bois énergie et bois industrie même si, dans un pas de temps plus large, cette mobilisation pourra également devenir à terme une nouvelle ressource en bois d'oeuvre de qualité, pour des sites offrant des sols favorables à une sylviculture dynamique et rentable, mais fragiles, en utilisant des essences à haute valeur ajoutée.

Le bois bocager sera également intégré à cette réflexion.

[La lettre AMIbois - n°1 - mars 2016](#)

[La lettre AMIbois - n°2 - septembre 2016](#)

[La lettre AMIbois - n°3 - juin 2017](#)

[La lettre AMIbois - n°4 - décembre 2017](#)

Dans le cadre de ce projet un diagnostic sylvicole territorial a été réalisé. Celui-ci est un cadre pour rappeler les enjeux de la forêt sur le territoire AMI Bois et indiquer des recommandations à suivre par

---

les partenaires lors des opérations sylvicoles en lien avec le projet. Il présente les stations et les peuplements forestiers présents sur le territoire ainsi que les principaux enjeux environnementaux et patrimoniaux sur la Métropole. Le tissu socio-économique forestier est également abordé. Conformément au Schéma Directeur de Gestion Sylvicole (SRGS) en Haute-Normandie, des recommandations de gestion sont mentionnées selon les thématiques pour la bonne réalisation des investissements sylvicoles subventionnés dans le cadre du projet pour lesquels des informations et recommandations générales sont également précisées en vue du dépôt de dossiers de demande d'aide.

[Diagnostic sylvicole \(90Mo\)](#)

[Diagnostic sylvicole - Synthèse](#)

Toujours dans le cadre du projet AMI Bois, des fiches de bonnes pratiques d'exploitation forestière ont été réalisées. Rédigées par des acteurs de la forêt privée (Centre régional de la Propriété Forestière de Normandie) et de la forêt publique (Office National des Forêts), ces fiches ont pour but d'éviter les mauvaises surprises pendant et après un chantier. Elles décrivent les particularités du terrain à prendre en compte et les précautions qui en découlent. 8 situations particulières sont décrites et analysées afin que le propriétaire, son gestionnaire ainsi que le ou les intervenants puissent se poser les bonnes questions.

**Vous pouvez télécharger l'ensemble des fiches ou uniquement celle qui vous intéresse grâce aux liens ci-dessous.**

[Bonnes pratiques pour le respect de l'environnement et de la biodiversité](#)

[Bonnes pratiques pour le respect du patrimoine culturel, paysager et de l'urbanisme](#)

[Bonnes pratiques pour le respect de l'eau et des zones humides en forêt l'urbanisme](#)

[Bonnes pratiques pour le respect des infrastructures l'urbanisme](#)

[Bonnes pratiques pour le respect des peuplements forestiers](#)

[Bonnes pratiques pour la préservation des sols - Faut-il et jusqu'où exporter les rémanents ?](#)

[Bonnes pratiques pour préserver les sols forestiers du tassement et de l'érosion](#)

[Bonnes pratiques pour le respect des autres usages en forêt l'érosion](#)

[Consulter toutes les fiches](#)

Pour mieux connaître sa ressource forestière mobilisable, la Métropole a décidé de réaliser, dans le cadre du projet AMI Bois, un Plan d'Approvisionnement Territorial. Il s'agit d'un outil de modélisation développé par la Fédération Nationale des Communes Forestières (FNCOFOR) qui permet, dans un premier temps, d'estimer la ressource disponible pour ensuite modéliser les prélèvements en bois réalisables dans les 20 prochaines années dans des conditions de gestion durable.

Grâce à une réflexion avec l'ensemble des acteurs du projet, le potentiel de bois mobilisable ainsi estimé a pu être mis en perspective avec les besoins en bois « énergie » sur le territoire

---

(consommation des chaufferies bois, consommation en bois bûche des ménages...).

Le film ci-dessous présente donc le territoire forestier de la Métropole de Rouen Normandie riche de 25 000 hectares de forêts publiques et privées, ainsi que les principaux enseignements du Plan d'Approvisionnement territorial sur le renouvellement de la forêt et la production de bois. Une forêt qui vit, refuge de biodiversité, c'est aussi une forêt qui se renouvelle et qui produit du bois utilisé localement en faisant vivre une filière !

Comme prévu initialement, le projet AMI Bois est aussi l'occasion de lancer une réflexion sur le développement de la filière bois de haies bocagères. En effet, ce débouché apparaît comme un point stratégique car il garantit la préservation des haies qui possèdent des atouts multiples notamment en terme de biodiversité.

Ainsi une expérimentation a été menée en 2017 par la Métropole avec l'intégration de plus de 500 tonnes de plaquettes issues de bois bocager dans l'approvisionnement de la chaufferie de Mont-Saint-Aignan, avec l'accord de l'ensemble des acteurs directement parties prenantes de cette chaufferie : **CORIANCE, Biocombustibles SAS, l'association EDEN et les Défis Ruraux.**